

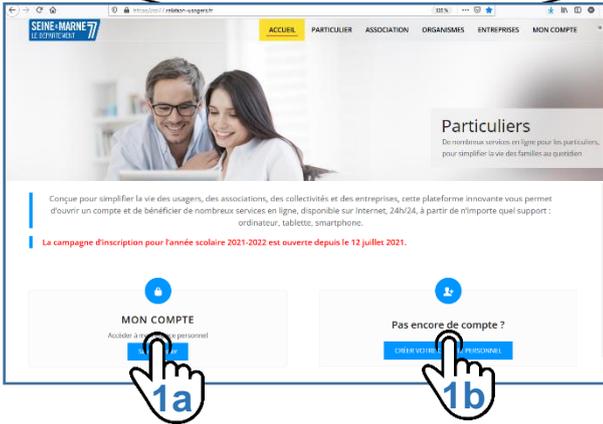
MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention, par trimestre, pour « **Collège au cinéma** » campagne 2022/2023, vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

OU BIEN

1a

Si votre établissement dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

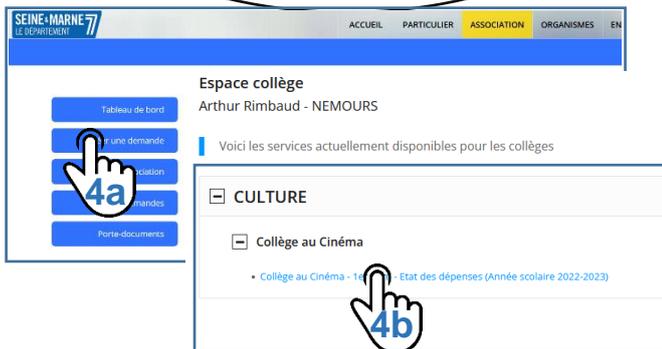
Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Connectez-vous.

3

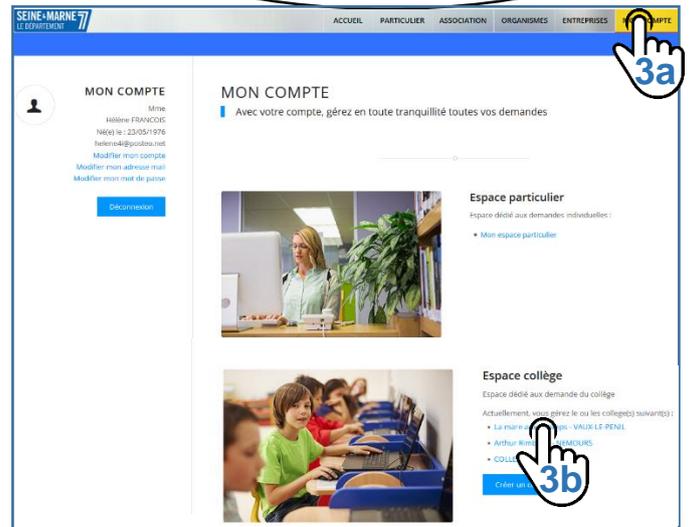
Cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre établissement.

4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « **Créer une demande** ». Déroulez la catégorie « **CULTURE** » puis « **Collège au Cinéma** » et cliquez sur le téléservice **Collège au Cinéma - 1er Trim - Etat des dépenses (Année scolaire 2022-2023)**



3a



Si le nom de votre établissement ne figure pas, merci d'écrire à micheline.robcis@departement77.fr pour demander le rattachement de votre compte à votre établissement.

5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.